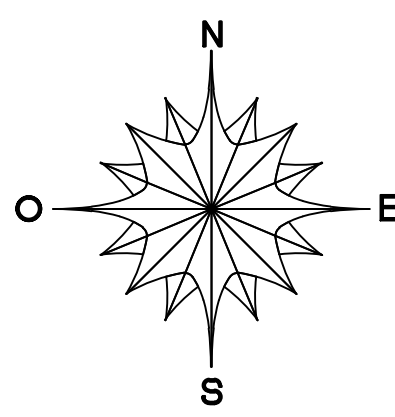




PLAN LOCAL D'URBANISME
SECTEUR VAIRE- ARCIER

Règlement graphique
Ancienne commune de Vaire-Arcier au 1 / 5000 ème

Approbation du PLU : 17 décembre 2017
Mise à jour n°1 : 28 juin 2019
Mise à jour n°2 : 20 juin 2024
Mise à jour n°3 : 10 juin 2026



Légende

--- Limite de zones. - - - - - Limite de secteurs.

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

An Secteurs de la zone A contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre de l'article R.123-11 I).

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Nn Secteurs de la zone N contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre de l'article R.123-11 I).

..... Liaisons douces à conserver ou à valoriser.

Sites archéologiques.

Secteurs concernés par des risques au titre de l'article R.123-11 b).

Secteurs soumis au risque d'inondation : zones bleu clair, bleu foncé et rouge (source : PPRI du Doubs Central).

Secteurs soumis au risque d'inondation (source : données locales).

Ruissellement (source : données locales).

Secteurs soumis à l'aléa glissement : aléa moyen à très fort. (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012).

Indices d'affaissement/effondrement (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain 2012).

Zones de dangers liées aux canalisations de transport d'hydrocarbures liquides sous pression :

- Canalisation.
- Zone des effets létaux significatifs.
- Zone des premiers effets létaux.
- Zone des effets irréversibles.

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre de l'article R.123-11 I).

Zones humides

Bois, haie, bosquet...